

Déclaration liminaire CTL du 15 avril 2022

Monsieur le Président,

Le 22 octobre dernier, les organisations syndicales représentatives dont Solidaires Finances Publiques signaient le protocole portant sur la reconnaissance de l'engagement des agentes et agents de la DGFIP.

Ce protocole validait trois grands axes d'actions portant sur :

- une mesure indemnitaire exceptionnelle versée en décembre 2021,
- un volet promotion en 2022,
- l'amélioration du cadre de vie.

Vous nous réunissez aujourd'hui au sujet de l'application à la DRFIP Paris Île-de-France de ce 3e volet pour lequel un budget de 10 millions d'euros a été acté, la dotation allouée à la DRFIP s'élevant à 485 000 €.

Pour Solidaires Finances Publiques, il eut été sans doute préférable que ce budget permette d'abonder la prime exceptionnelle mais face au refus du DG, il n'était pas question d'y renoncer pour autant.

Et les pistes d'améliorations ne manquent pas. Les collègues nous font remonter chaque jour leurs difficultés pour assurer leurs missions et en premier lieu le manque d'effectifs, les problèmes informatiques, et le manque de temps pour se former plutôt que la fourniture de plantes vertes.

Quoique pourra se gargariser la DGFIP sur ses réseaux sociaux, la réalité sera encore et toujours celle-ci : - 20 000 emplois en 10 ans !

Aussi, en échos aux axes proposés par la DG, nous proposons 4 réels axes d'amélioration des conditions de travail et de reconnaissance de l'engagement des agents :

1/ La garantie du statut

2/ La sanctuarisation des missions et du réseau

3/ L'arrêt des suppressions d'emplois

4/ L'amélioration des rémunérations et le renoncement définitif à la mise en place du RIFSEP

Dans le cadre du présent Comité Technique Local, tous les projets qui auront recueilli un accord majoritaire devront être mis en œuvre dans les meilleurs délais. Dans le cas contraire, le budget alloué à la direction sera « remonté » au plan national pour abonder celui d'autres directions.

Autrement dit, sous couverture de négociations avec les organisations syndicales, vous nous obligez à approuver des financements que vous avez décidés seuls.

Or, nous contestons votre obstination à ne pas accepter la proposition de fourniture de chèques cultures qui constituent une amélioration égale pour tous les agent.es de tous les services et de tous les sites parisiens.

Lors du CTR du 08/02/2022, la DG a précisé que le volet 3 restait avant tout entre les mains des agent.es et des représentants des personnels des O.S. représentatives au plan local.

Nous vous demandons donc de revoir votre position et de proposer le financement des chèques culture que nous avons à plusieurs reprises évoqués, en plus des propositions retenues dans le document de travail de ce CTL, comme cela a été demandé par les agent.es dans les groupes de travail.

Ces bons d'achats ne constituent pas une forme déguisée de rémunération supplémentaire mais donnent accès à la culture et constituent un enrichissement collectif tout en permettant de soutenir un secteur qui a beaucoup souffert au cours de la crise sanitaire.

Nous pouvons dire que tout ce qui touche à la constitution d'espaces de vie collective pour les personnels, au ressourcement culturel, au soutien à des initiatives donnant du sens au vivre ensemble au plan local représentent pour Solidaires finances publiques une priorité.

Nous vous demandons pour cela de laisser vivre le dialogue au plan local, et pour une fois de nous écouter.

De plus la solution des chèques culture permettrait de mobiliser moins fortement les services du BIL qui sont déjà en surcharge du fait des nombreuses restructurations à l'œuvre à la DRFIP.

Nous reviendrons en détail sur vos propositions au cours de ce CTL.